

Décryptage : ACT - Assessing Low-Carbon Transition

Evaluer la maturité des entreprises vis-à-vis de la transition bas-carbone.

Mots clés : émissions de GES, transition bas-carbone, carbone, évaluation, notation, maturité, stratégie, objectifs, construction, gestion immobilière.

Ce qu'il faut retenir...

- ✓ ACT est une méthodologie d'évaluation et de notation de la maturité d'une entreprise dans sa transition vers une économie bas-carbone.
- ✓ ACT est un projet international, mené par l'ADEME et le CDP, dont la méthodologie sera disponible en anglais.
- ✓ La méthodologie ACT est déclinée par secteur, intégrant le bâtiment en deux segments distincts : une sous-méthodologie pour la construction/rénovation, une autre pour la gestion immobilière
- ✓ La méthodologie ACT – Bâtiment doit être publiée au **premier semestre 2020**.

Sommaire

- Cadre du décryptage.....p.1
- Qu'est-ce que ACT ?.....p.2
- Comment fonctionne la méthode ACT ?
 - Méthode ACT générale.....p.3
 - ACT Bâtiment.....p.5
 - Trajectoires carbone et benchmarks.....p.9
- Evolution prévue de l'outil.....p.11
- Quels utilisateurs pour quelles utilisations ?.....p.11
- Objectifs de mise en œuvre.....p.12
- Ressources.....p.12

Cadre du décryptage

Dans le cadre de son programme « Bâtiment décarboné », l'Observatoire de l'immobilier durable produit une série de décryptages pour présenter les outils d'analyse des trajectoires 2°C disponibles pour les différents acteurs de l'immobilier. **L'objectif de cette série de décryptages n'est pas de comparer ces outils mais de mettre en exergue les potentialités de chacun afin de donner un panorama des alternatives existantes.**

Qu'est-ce que ACT ?

La méthodologie ACT, pour **Assessing low Carbon Transition**, est une méthodologie complète développée depuis 2015 en coordination entre l'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie, France) et le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project, Royaume-Uni), qui inclut un outil d'évaluation et de notation.

Le but de cette méthodologie est d'**estimer la maturité d'une entreprise vis-à-vis de la transition vers une économie bas-carbone à l'horizon 2050**, autant sur le plan de l'activité que sur celui de la stratégie. La spécificité de la méthodologie ACT est qu'elle est **déclinée pour les différents secteurs d'activité** à partir d'un cadre méthodologique général. Pour cela, les indicateurs de notation sont définis et pondérés en fonction des problématiques spécifiques du secteur. L'objectif de référence est la limitation aux 2°C de hausse de la température globale décidés par les Accords de Paris, qui est traduit en benchmarks et trajectoires d'émissions à suivre par secteur pour les entreprises.

Le résultat du processus ACT consiste en une notation de l'entreprise ou de l'entité considérée.

Après l'énergie, le commerce et l'industrie automobile, une méthodologie ACT est désormais disponible pour le secteur du bâtiment. Dans les faits, le secteur du bâtiment est séparé en deux sous-secteurs : la construction et la gestion immobilière.

La construction de la méthodologie ACT est basée sur 5 principes fondamentaux qui doivent garantir sa justesse, son utilité et son impartialité :

Pertinence

Choisir l'information la plus pertinente de l'activité et des acteurs pour juger de leur engagement dans la transition.

Prudence

Quand des hypothèses ou approximations sont utilisées, elles doivent aller dans le sens de l'atteinte d'un objectif de 2°C maximum.

Vérifiabilité

Demander des informations vérifiées ou vérifiables.

Cohérence

Utiliser des jeux de données comparables dans le temps.

Orientation long-terme

Donner une évaluation de l'entreprise sur le long-terme tout en considérant la cohérence entre ces objectifs et ceux fixés à court et moyen termes.

Comment fonctionne la méthode ACT ?

A. Méthode ACT générale

1. Questionnements et objectifs

L'évaluation ACT a pour objectif de répondre aux 5 questions présentées ci-dessous :



Source : Synthèse du rapport d'opération de l'expérimentation française de la méthode ACT auprès des PME et ETI, 2018

Ces questions sont les grands axes qui permettent d'évaluer l'engagement de l'entreprise sur la trajectoire 2°C, mais aussi de considérer et **identifier les différents leviers d'amélioration** envisageables. C'est en effet l'objectif affiché de la méthodologie ACT : au-delà d'un outil de reporting et de notation, l'évaluation doit permettre d'effectuer une analyse instructive des points forts et faibles de son implication dans la transition bas-carbone. En outre, l'analyse de l'« héritage » en termes de stratégie carbone permet de prendre en compte le respect des engagements passés et de nuancer le cas échéant la pertinence des objectifs futurs.

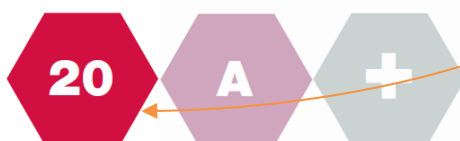
2. La notation

Le résultat obtenu par l'évaluation ACT est un score qui est décomposé en **3 parties** : une note de performance, une note d'évaluation et une note de tendance.

PERFORMANCE

Le score de performance est basé sur des indicateurs séparés en 9 modules listés ci-contre. Chaque module contient quelques indicateurs chiffrés avec une certaine pondération. Les scores ainsi obtenus donnent la note de performance, entre 1 et 20.

1		Objectifs
2	Performance de l'activité	Investissements matériels
3		Investissements immatériels
4		Performance du produit
5		Management
6	Influence	Fournisseurs
7		Client
8		Engagement public
9		Business model



Les **indicateurs sont différenciés et pondérés en fonction du secteur** auquel la méthodologie s'applique. Certaines catégories peuvent d'ailleurs ne pas être pertinentes pour certains secteurs, auquel cas les modules correspondants ne contiennent tout simplement pas d'indicateurs. C'est pour estimer une partie des indices d'objectifs et de performance de l'activité qu'est utilisée une comparaison entre, d'une part le benchmark de l'entreprise et d'autre part une trajectoire adaptée à son alignement à long terme sur les objectifs du secteur.

Types d'indicateurs

Pour affleurer l'aspect technique, les indicateurs peuvent être de deux types : soit quantitatifs, soit qualitatifs. Les **indicateurs quantitatifs** sont calculés à partir de données chiffrées de l'entreprise, éventuellement à l'aide des trajectoires calculées. Les valeurs à attribuer aux **indicateurs qualitatifs** sont quant-à-elles déterminées à l'aide d'une « matrice de maturité » telle que celle présentée ci-dessous, où la situation de l'entreprise doit être précisée.

Question	Subdimension	Basic	Standard	Advanced	Next practice	2° aligned
To what extent GHG emissions reduction issues are integrated in engagement with clients?	Consideration of reduction targets	No strategy	GHG emissions reduction included in engagement with clients Means-driven commitment	Quantified GHG emissions reduction included in engagement with clients	Quantified GHG emissions reduction included in engagement with clients	Quantified GHG emissions reduction included as priority in engagements with clients
What action levers are used by the company to encourage clients to buy low carbon products?	Influence on clients	Company only delivers buildings that meet regulation requirements	Passive approach (offers buildings that go beyond regulation but no incentive for clients to choose energy efficient buildings rather than standard ones)	Use of one action lever (awareness campaign, compensation, purchasing rule, etc.) Provision of documents and tools by the lessor	Use of several action levers (awareness campaign, compensation, purchasing rule, etc.) Provision of documents and tools Multi-party working	Use of several action levers (awareness campaign, compensation, purchasing rule, etc.) Contribution to shift demand towards low-carbon buildings

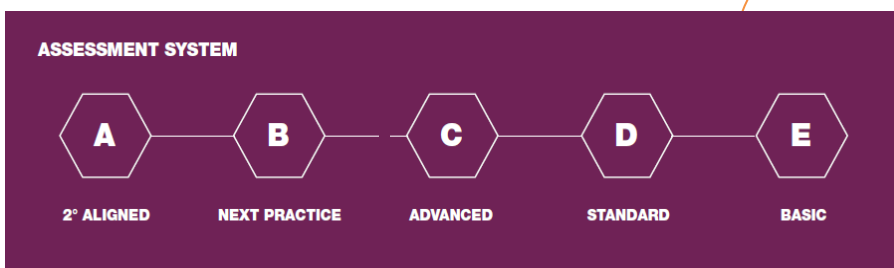
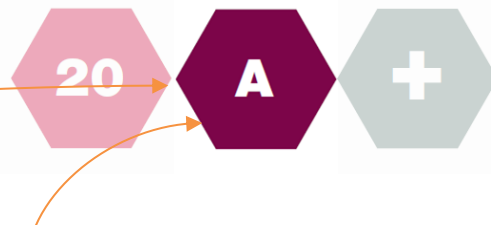
Source : ACT Building Methodology

EVALUATION

Ce score est calculé sur **4 critères complémentaires** et communs à tous les secteurs. Il évalue la maturité face aux sujets carbone en prenant en compte aussi des données plus difficilement quantifiables, notamment en intégrant des données économiques ou de sources externes (d'autres reportings, politiques de l'entreprise, dépendance aux activités carbonées ou encore la vérifiabilité des données fournies pour la performance).

Finalement, les 4 grands points de questionnaire retenus sont :

- I. Modèle économique et stratégie
- II. Cohérence et crédibilité
- III. Réputation
- IV. Risques business



Chacun de ces critères est noté selon son « niveau de maturité » et ils donnent la note d'évaluation une fois agrégés, note allant de E à A.

Source : ACT Framework

TENDANCE

Le score de tendance reflète l'opinion de l'évaluateur sur l'évolution attendue de l'alignement de l'entreprise avec la transition 2°C. Effectuée à partir de toutes les données récoltées précédemment, cette analyse prend en compte à la fois l'évolution des émissions réelles et celle de la stratégie de l'entreprise afin de répondre à la question : « si l'évaluation ACT devait être effectuée à nouveau dans un futur proche, le score serait-il différent et si oui, comment ? ».

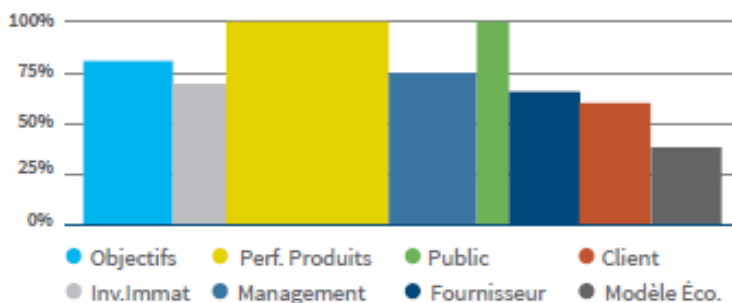
Les 3 possibilités de notation de tendance sont : **Amélioration (+)**, **Stagnation (=)** et **Détérioration (-)**.



Cette note permet de donner un avis sur la **dynamique de l'entreprise** dans la prise en compte des sujets carbone. Elle permet aussi de nuancer une note avant tout représentative du moment où l'évaluation est effectuée.

3. Les livrables produits avec l'évaluation

En plus de la note en elle-même, l'évaluation fait l'objet d'un rapport complet qui détaille les résultats de la notation. Il permet de **mettre en avant les points forts et points faibles** de l'entreprise sur la stratégie de décarbonation mise en place et à venir, et donne des clefs de compréhension sur les éléments aboutissant à ces forces et faiblesses.



Le graphe ci-contre représente les notes (entre 0% et 100%) obtenues par une entreprise dans les 8 modules qui la concernent.

La largeur des barres correspond à la pondération des modules dans la note globale.

Source : Synthèse du rapport d'opération de l'expérimentation française de la méthode ACT auprès des PME et ETI, 2018

A ce rapport s'ajoute un certain nombre de données chiffrées et graphiques qui complètent la présentation de l'état de maturité de l'entreprise dans la transition bas-carbone.

B. ACT bâtiment

1. Les spécificités du bâtiment

Comme il a été évoqué précédemment, la méthodologie ACT est déclinée spécifiquement pour le secteur du bâtiment.

La version définitive de cette méthodologie est attendue pour la première moitié de l'année 2020, **seule une version pilote est disponible à l'heure actuelle**. Les modifications apportées pour la version finale devant être relativement minimales, cette version préliminaire permet de présenter les grandes lignes de la méthodologie pour le monde de l'immobilier.

Il est primordial de noter que la méthodologie pour le secteur du bâtiment est déclinée **en deux sous-secteurs** que sont la construction et la rénovation d'une part, la gestion immobilière d'autre part, pour tenir compte des métiers différents qui composent le secteur.

La déclinaison sectorielle de la méthodologie concerne uniquement la note de performance. Ce sont les indicateurs et leur pondération pour cette note qui diffèrent selon les secteurs. Parallèlement, les trajectoires carbone qui permettent le calcul de certains indicateurs sont aussi spécifiques au secteur et au sous-secteur considérés.

2. Méthodologie Construction

La méthodologie pour la construction s'adresse en réalité à toute la chaîne de valeur de la production de bâtiments, des développeurs immobiliers et architectes aux constructeurs à proprement parler, en passant par les activités de rénovation.

Pour la construction, il a été décidé de comptabiliser à la fois les émissions indirectes dues aux matériaux (scope 3) et celles liées à l'utilisation et l'efficacité énergétique des bâtiments livrés, qui comptent de manière comparable dans les émissions totales sur le cycle de vie du bâtiment.

Le reporting considère à la fois les nouveaux bâtiments livrés, les bâtiments rénovés livrés et les bâtiments occupés par l'entreprise. La partie « matériaux » n'est prise en compte que pour ces derniers.

Sur les émissions générées dans le cycle de vie complet du bâtiment, toutes ne peuvent être calculées. Les sources d'émissions comptabilisées sont les suivantes :

- La somme des **émissions liées aux matériaux** (sur ACV),
- Les **processus de construction** sur site,
- L'énergie d'utilisation sur les 4 principales **sources d'énergie finale dites « régulées »** : chauffage, climatisation, ECS et éclairage.

La segmentation des bâtiments

Pour permettre une analyse précise, les bâtiments étudiés sont segmentés selon plusieurs critères :

- **L'utilisation** : bâtiment commercial (détail, bureaux, hôtels & restaurants) ou résidentiel (individuel et collectif) ;
- **La localisation** : Europe, USA, Brésil, Chine, Inde, Russie, Asie du Sud-Est ou Afrique du Sud.

Cela permet de définir des objectifs et des trajectoires de décarbonation précises et cohérentes avec la diversité des localisations et des utilisations des bâtiments.

BC	Module	Indicateur	Module weight	Indicator weight
1.1	Targets	Alignment of owned buildings reduction targets	15%	1,0%
1.2		Alignment of new buildings delivered (use phase) reduction targets		5,0%
1.3		Alignment of renovated buildings (use phase) reduction targets		3,0%
1.4		Alignment of new buildings (materials) reduction targets		3,0%
1.5		Time horizon of targets		2,0%
1.6		Historic target ambition and company performance		1,0%
3.1	Intangible Investment	R&D in Climate Change Mitigation Technologies	10%	10,0%
4.1	Sold Product Performance	Alignment of carbon performance trend for new buildings (use phase)	30%	10,0%
4.2		Low carbon buildings share		8,0%
4.3		Renovated buildings subject to thermal renovation share		6,0%
4.4		Emissions lock-in		6,0%
5.1	Management	Oversight of climate change issues	10%	3,0%
5.2		Climate change oversight capability		3,0%
5.3		Low carbon transition plan		2,0%
5.4		Climate change management incentives		1,0%
5.5		Climate change scenario testing		1,0%
6.1	Supplier	Strategy to influence suppliers to reduce their GHG emissions	10%	5,0%
6.2		Activities to influence suppliers to reduce their GHG emissions		5,0%
7.1	Client	Strategy to influence customer behavior to reduce their GHG emissions	10%	5,0%
7.2		Activities to influence consumer behavior to reduce their GHG emissions		5,0%
8.1	Policy engagement	Company policy on engagement with trade associations	5%	1,0%
8.2		Trade associations supported do not have climate-negative activities or positions		2,0%
8.3		Position on significant climate policies		2,0%
9.1	Business model	Integration of the low-carbon economy in current and future business model	10%	10,0%
Overall			100%	100%

Source : ACT Building Sector Methodology part I

Tableau récapitulatif des indicateurs pour la méthodologie ACT Bâtiment – Construction, avec leur pondération.

Les indicateurs permettant de calculer le score de performance de l'entreprise sont au nombre de 24¹, répartis sur 8 des 9 modules. Le module « Investissements matériels » (« Material investments ») est absent, tout simplement car les entreprises de construction n'ont pas de « lignes de production » à proprement parler et donc aucun indicateur ne correspond à ce module.

Il est aussi intéressant de signaler la part importante – sans être tout-à-fait prépondérante – accordée à l'alignement à une trajectoire 2°C dans les modules 1 et 4 qui représente plus de deux tiers de la pondération totale de la note de performance.

3. Méthodologie Gestion immobilière

De la même manière que la méthodologie construction, la méthodologie pour la gestion immobilière possède ses propres caractéristiques.

Tous les acteurs immobiliers qui possèdent ou gèrent des bâtiments sont concernés par cette méthodologie : les gestionnaires d'actifs, les gestionnaires opérationnels, les fournisseurs de services de base (maintenance des équipements énergétiques), etc. C'est bien tout le périmètre qui est à inclure dans le périmètre d'une analyse ACT par un acteur, et pas seulement ses responsabilités propres.

¹ Le but de ce décryptage est une présentation globale de la méthodologie ACT pour le bâtiment. Pour rentrer dans le détail des indicateurs et des choix méthodologiques (périmètre de reporting, typologie des bâtiments, etc.), il sera préférable de se reporter à la méthodologie publiée par le projet ACT.

Les sources d'émissions à prendre en compte pour ces métiers sont différentes de celles pertinentes pour les acteurs de la construction. D'abord, les bâtiments à considérer dans ce cas sont **les bâtiments gérés par l'entreprise, auxquels s'ajoutent les bâtiments qu'elle occupe** ; cette fois seules les émissions liées à leur utilisation sont intéressantes. Ces émissions couvrent un périmètre plus large que celles « régulées » prises en compte pour la construction : les émissions liées aux usages « non-régulés » de l'énergie comme les ascenseurs et les équipements informatiques ou de restauration sont à comptabiliser. De plus, en cas de bâtiments divisés en plusieurs lots, les parties privées comme communes sont à inclure au reporting.

RE	Module	Indicator	Module weight	Indicator weight
1.1	Targets	Alignment of own buildings reduction targets	15%	1,0%
1.2		Alignment of buildings managed (use phase) reduction targets		7,0%
1.3		Alignment of new buildings integrated (use phase) reduction targets		3,0%
1.4		Alignment of new buildings integrated (materials) reduction targets		1,0%
1.5		Time horizon of targets		2,0%
1.6		Historic target ambition and company performance		1,0%
2.1	Material Investment	Trend in past emissions for buildings managed (use phase)	35%	8,0%
2.2		Emissions lock-in		12,0%
2.3		Trend in future emissions for buildings managed (use phase)		15,0%
3.1	Intangible investment	R&D in Climate Change mitigation technologies	5%	5,0%
5.1	Management	Oversight of climate change issues	10%	3,0%
5.2		Climate change oversight capability		3,0%
5.3		Low carbon transition plan		2,0%
5.4		Climate change management incentives		1,0%
5.5		Climate change scenario testing		1,0%
6.1	Supplier	Strategy to influence suppliers to reduce their GHG emissions	10%	5,0%
6.2		Activities to influence suppliers to reduce their GHG emissions		5,0%
7.1	Client	Strategy to influence customer behavior to reduce their GHG emissions	10%	5,0%
7.2		Activities to influence consumer behavior to reduce their GHG emissions		5,0%
8.1	Policy engagement	Company policy on engagement with trade associations	5%	1,0%
8.2		Trade associations supported do not have climate-negative activities or positions		2,0%
8.3		Position on significant climate policies		2,0%
9.1	Business model	Integration of the low-carbon economy in current and future business model	10%	10,0%
Overall			100%	100%

Tableau récapitulatif des indicateurs pour la méthodologie ACT Bâtiment – Gestion immobilière, avec leur pondération.

Source : ACT Building Sector Methodology part II

Pour la partie ACT Bâtiment – Gestion immobilière, 23 indicateurs couvrant 8 des 9 modules sont retenus pour calculer la note de performance. C'est cette fois le module « Performance produit » (« Sold product performance ») qui est absent : les bâtiments gérés sont ici des biens et non des produits.²

Pour cette seconde déclinaison de la méthodologie Bâtiment, les modules quantitatifs (1 et 2) sur la performance carbone comptent pour la moitié de la note.

² La segmentation des actifs reste la même pour la gestion immobilière que pour la méthode construction – voir encadré page 6.

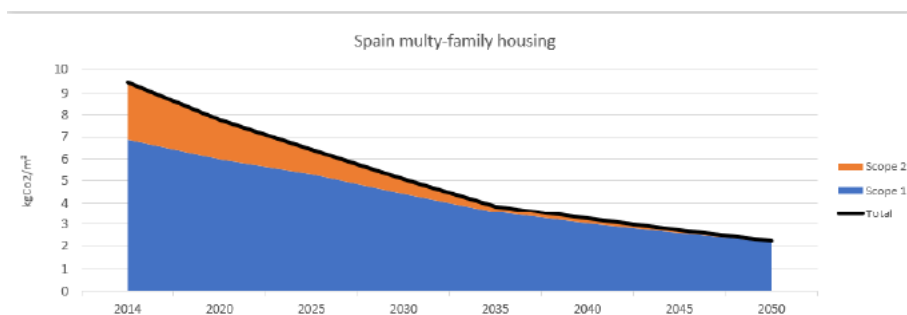
C. Trajectoires carbone et benchmarks

1. Trajectoires de référence

Des **trajectoires sectorielles** sont produites pour effectuer le benchmark de l'entreprise. Elles sont calculées selon les paramètres suivants, correspondants aux segments présentés précédemment :

- **Secteur** : construction ou gestion immobilière
- **Type de bâtiment** : Résidentiel ou services
- **Typologie** :
 - En résidentiel, individuel ou collectif
 - En services, bureaux, hôtels ou commerces
- **Aire géographique**
- **Précision géographique** (par exemple chaque pays pour l'UE)

Elles correspondent à une **intensité énergétique** des bâtiments (exprimée en kgCO_2/m^2). Ces trajectoires sont obtenues à partir du scénario 2DS de l'IEA (scénario 2°C) et de la *Sectorial Decarbonization Approach (SDA)* lancée par l'initiative *Science Based Targets (SBT)*.



Source : ACT Building Sector Methodology

Quelles approches pour effectuer les benchmarks ?

Les trajectoires pour la partie « **utilisation** » sont calculées selon deux premiers scopes :

- scope 1 – émissions directes du bâtiment,
- scope 2 – émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du bâtiment.

Pour les benchmarks sur les **matériaux**, 2 approches sont possibles :

- soit en proportion des matériaux dans la construction, en prenant des valeurs par défaut pour chaque famille de matériaux,
- soit en reprenant la méthode E+C-, plus appliquée et qui considère cette fois plutôt les différents éléments du bâtiment (façade, fondations, fenêtres, etc.).

Pour obtenir les trajectoires à l'horizon 2050, ces deux approches ont été utilisées afin de benchmarker l'état actuel du secteur, à partir duquel ont été développées les trajectoires temporelles.

2. Benchmark de l'entreprise

Le benchmark de l'entreprise contient deux parties :

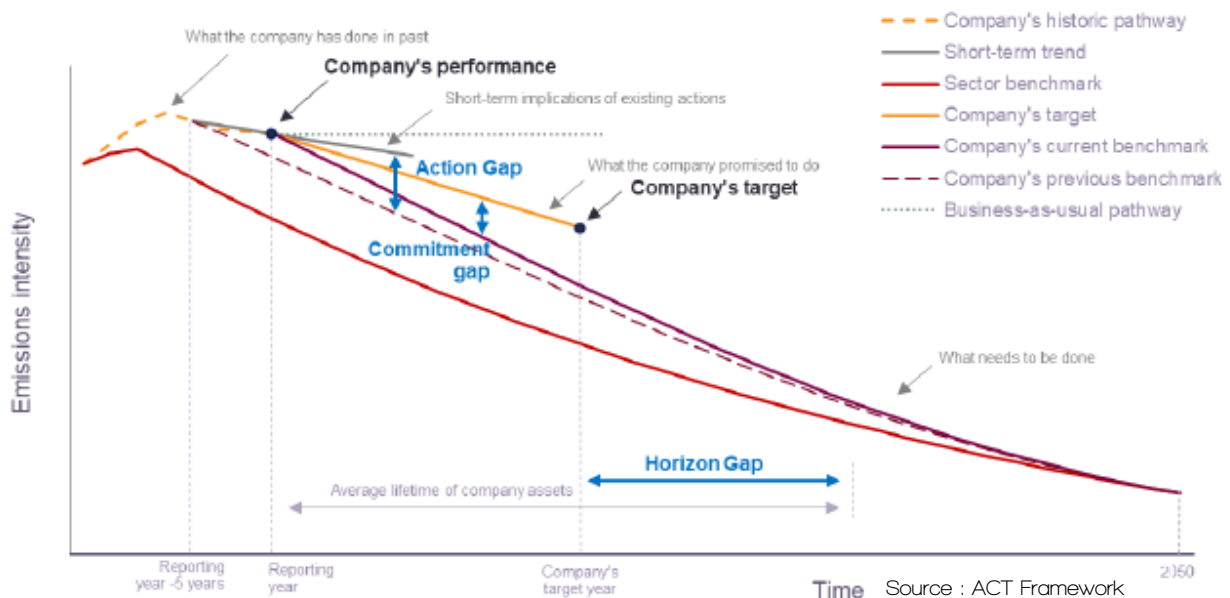
- Premièrement, l'estimation de l'objectif 2°C en utilisant les trajectoires de référence pour chacun des bâtiments considérés, en fonction de leurs différentes typologies et localisations.
- Deuxièmement, l'entreprise doit calculer les émissions réelles des mêmes bâtiments. Cette estimation est menée à la fois sur le passé et le présent « réels » ainsi que sur le futur, en tenant compte de la stratégie et des objectifs.

3. Utilisation du benchmark de l'entreprise

Le benchmark de l'entreprise permet de calculer certains des indicateurs quantitatifs. Pour cela, 3 valeurs sont remarquables :

- **L'écart d'action** qui est la différence entre la trajectoire de référence obtenue avec les données de 5 ans auparavant et la trajectoire empruntée avec les actions au moment de l'évaluation. Il reflète donc le délai d'actions raccourci pour atteindre les objectifs,
- **L'écart d'engagement** qui est la différence entre la trajectoire qu'empruntera l'entreprise si elle se conforme à ses objectifs et sa trajectoire de référence pour un alignement 2°C,
- **L'écart d'horizon** qui correspond à une différence temporelle entre l'horizon des objectifs fixés par l'entreprise et la durée de vie potentielle des actifs concernés.

C'est généralement un assemblage de ces valeurs qui permettent de calculer des notes précises pour les indicateurs.



Il est à noter que des données passées (5 ans avant l'évaluation) sont utilisées pour analyser l'évolution tendancielle à court terme de l'intensité des émissions. A terme, il sera donc possible de réutiliser des benchmarks utilisés pour des évaluations précédentes. Pour cette raison, il est absolument nécessaire de bien archiver ses données passées pour être capable de connaître son historique et de faire une analyse bien documentée.

Evolution prévue de l'outil

La méthodologie ACT est développée en 3 phases consécutives : la création de la méthodologie, l'expérimentation et enfin le déploiement.

L'expérimentation pour le bâtiment a eu lieu avec 7 acteurs français de l'immobilier. La phase de déploiement est en cours de lancement au premier semestre 2020.

Sur la méthode ACT plus généralement, les méthodologies spécifiques pour d'autres secteurs doivent être développées petit à petit. Sont concernés les secteurs d'activité suivants :

- Gaz et pétrole
- Métaux
- Alimentation
- Transports
- Verre
- Agriculture
- Ciment
- Chimie
- Pâte et papier

Quels utilisateurs et quelles utilisations ?

Le but de l'ADEME et du CDP est de faire de l'évaluation ACT une référence internationale de reporting et de notation sur les sujets qu'elle couvre. Son utilité est présentée comme très large :

- Pour les **entreprises**, c'est le moyen d'acquérir de l'expérience sur les sujets carbone et d'avoir une idée précise de leur maturité et des risques liés au carbone.
- Pour les **sociétés acheteuses**, c'est un moyen d'engager la supply chain sur ces sujets et de demander des améliorations en interne.
- Pour les **investisseurs**, une évaluation ACT peut être prise comme une analyse extra-financière et il pourrait être demandé un score ACT minimum ou d'en déduire un plan de transition, ou même simplement demander une évaluation ACT du portefeuille concerné.
- Enfin, pour les **gouvernements et administrations**, elle pourrait être le sujet d'accords ou un critère de choix pour les marchés publics.

Qui pour effectuer l'évaluation ACT ?

L'évaluation ACT peut être effectuée par un évaluateur interne au titre d'auto-évaluation, auquel cas elle ne peut pas être utilisée comme outil de communication externe.

La façon la plus commune d'effectuer l'évaluation est qu'elle soit **menée par un tiers agréé par ACT** (consultant, bureau d'études, etc.). Dans ce cas, le résultat de l'évaluation peut être utilisé auprès d'autres acteurs (investisseurs par exemple).

Objectifs de mise en œuvre

La méthodologie finale pour le bâtiment doit être publiée dans la première moitié de l'année 2020. Comme la phase de déploiement est tout juste lancée, l'objectif annoncé par ACT est d'une dizaine d'entreprises sur ce secteur pour l'année 2020.

Par ailleurs, l'ADEME peut subventionner une partie des frais pour ces projets d'évaluation, entre 50% et 70% selon la taille des entreprises.

Ressources

- ADEME : Edouard Fourdrin, ECO2 Initiative : Rémi Marcus (rédacteur et coordinateur) et Eliot Geoffroy ; Carbone 4 : Stéphane Amant, Clément Ramos et Jean-Yves Wilmotte, I Care & Consult : Guillaume Neveux et Léo Genin, Quantis : Edith Martin. 2018. Expérimentation française de la méthode ACT auprès des PME et ETI, synthèse du rapport d'opération.
- ADEME et CDP, 2019, ACT Building Sector Methodology Part I : Construction, version expérimentale.
- ADEME et CDP, 2019, ACT Building Sector Methodology Part II : Real Estate, version expérimentale.
- ADEME et CDP, ACT Framework, version 1.1, mars 2019.